

## Conseil Municipal du 10 Décembre 2020 à 19H30

### Compte-rendu

**Présents :** S. ABONNEAU, R. BEGUE, D. BOURGEOT, C. FAUCHER, A. FENDELEUR, A. FESSLER, F. FLORI, J. GASTON, J. LAMBOLEY, Y. REVERCHON, V. SCHAAF.

**Absents / Excusés :** F. BESIN, procuration à J. GASTON – S. HUMBERT, procuration à F. FLORI – F. LAMBALOT, procuration à A. FENDELEUR – S. PEQUIGNET, procuration à S. ABONNEAU

**Assistait :** Mme Virginie GUILLAUME

**Secrétaire de séance :** Delphine BOURGEOT

Délibération n° 104/2020 1. **Désignation secrétaire de séance** : Madame Delphine BOURGEOT est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

INFO

*Monsieur le Maire sollicite des élus l'autorisation d'ajouter une question à l'ordre du jour : groupement de commande avec le Centre de Gestion pour la reliure et la restauration de registres. Les élus acceptent à l'unanimité.*

Délibération n° 105/2020 2. **Approbation du procès-verbal de la séance précédente** : Après lecture, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 14 Octobre 2020.

Délibération n° 106/2020 3. **Groupement de commandes avec le Centre de Gestion pour la reliure et la restauration des registres** : Monsieur le Maire précise que le Centre de Gestion du Territoire de Belfort souhaite mettre en œuvre un groupement de commandes d'achat de prestations de reliure et de restauration de registres à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 et ce, pour une durée de 3 ans. Des frais de gestion d'un taux de 8,5 % seront appliqués par le Centre de Gestion et répartis entre chaque commune adhérente figurant sur le bon de commande. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable à l'adhésion de ce groupement de commande auprès du Centre de Gestion du Territoire de Belfort.

Monsieur le Maire souligne qu'il souhaite acquérir, dans le cadre du Budget Primitif 2021, un coffre **non feu** pour sécuriser les registres et les documents administratifs importants.

Délibération n° 107/2020 4. **Délégation du Maire, compte rendu aux élus** : Suite à la délibération n° 25/2002 en date du 4 juin 2020 donnant délégation au Maire et l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises, les élus prennent note des décisions suivantes :

*La Commune renonce à son droit de préemption*

- DIA transmise le 20 Octobre 2020 par Maître Thierry BOILLOD, notaire à Belfort

Parcelles : Section AB n° 570 d'une contenance de 2988 m<sup>2</sup>

Motif de l'exercice du droit de préemption : vente

Fait à Etueffont à la date sus indiquée et affiché le 20 Octobre 2020

- DIA transmise le 30 Octobre 2020 par Maître Emily MICHEL, notaire à Belfort  
Parcelles : Section AB n° 624 d'une contenance de 456 m<sup>2</sup>  
Motif de l'exercice du droit de préemption : vente  
Fait à Etueffont à la date sus indiquée et affiché le 30 Octobre 2020

**INFO**

- Révision des listes électorales : Le Maire informe également les élus qu'il a proposé : Monsieur Julien GASTON, Madame Martine HAMELIN et Monsieur Roland LAMBALOT en qualité de membres délégués à la révision des listes électorales pour la période 2020 – 2022 (réunion 1 ou 2 fois par an).

- Délibération n° 108/2020** 5. Approbation du règlement intérieur du conseil municipal : Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le règlement intérieur du conseil municipal, ce règlement fixe notamment :
- l'ordre du jour ;
  - les modalités de convocation ; l'accès aux dossiers préparatoires ; le droit d'expression des élus ;
  - les conditions d'organisation du débat d'orientation budgétaire ;
  - les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
  - les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.

Monsieur le Maire précise que le dossier APF, hors voirie, fera l'objet de 32 lots (32 marchés différents). Dès que ces documents seront disponibles en mairie, le maire invitera les élus qui le souhaitent, à venir les consulter.

- Délibération n° 110/2020** 6. Subvention à l'association Solidarité Burkina : Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que le Territoire de Belfort a signé un programme de jumelage avec le Burkina Faso, pour, dans un premier temps l'aide au forage de puits et dans un deuxième temps soutenir l'éducation. Les communes du Territoire de Belfort ont adhéré à ce jumelage et des liens se sont créés. Les jeunes du Conseil Municipal Enfants n'ont pu, cette année, organiser des actions (bourse aux jouets, colis de Noël...) et obtenir les fonds pour l'association. Afin de poursuivre cette action, la commune versera une subvention sur l'année 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 500 € à l'association Solidarité Burkina pour l'année 2020.

- Délibération n° 111/2020** 7. Affouage : Monsieur Rémy BEGUE, 1<sup>er</sup> Adjoint, rappelle que la commune d'Etueffont est une commune forestière dont une grande partie est gérée par le régime de l'Office National des Forêts. On compte trois grands pôles Au Fayé (84 hectares) ; Les Grands Bois (60 hectares) ; et aux Hautes Fouillis (6 hectares). La commune d'Etueffont permet l'affouage (droit de prélever du bois en forêt communale, le marquage des bois est réalisé par l'O.N.F.). Cette année, il se déroulera dans les Grands Bois sur les lots 12 et 16. Un règlement plus précis sera présenté au prochain conseil municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre en œuvre un règlement d'affouage sur la commune d'Etueffont. Le prix du stère est fixé à 3 € et limité à 12 stères par foyer. L'affouage est réservé exclusivement aux habitants d'Etueffont.

Délibération n° 112/2020

8. **Travaux sylvicoles 2020** : Monsieur Rémy BEGUE informe les membres du conseil municipal que l'O.N.F. propose de replanter des arbres, notamment 500 pieds de chênes, 120 châtaigniers, 130 érables et 50 tilleuls dans les Grands Bois.

Il précise également que dans les Grands Bois, une parcelle de bois est déjà marquée par l'O.N.F. pour la mise en vente de bois de chauffage en mars prochain (130 m<sup>3</sup> de chêne). 200 stères de bois seront proposés aux habitants d'Etueffont. Il tient aussi à remercier les agents communaux d'avoir sécurisé les lieux pendant l'abattage du bois (mise en place de panneaux sur la route départementale).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise les travaux sylvicoles sur la parcelle 11 r, pour un montant de 9 699,36 € TTC et mandate Monsieur Rémy BEGUE, 1<sup>er</sup> adjoint, pour signer le devis afférent à ces travaux.

Délibération n° 113/2020

9. **Achat parcelles bois** : Monsieur Rémy BEGUE précise au Conseil Municipal que le prix de l'are est estimé entre 20 et 25 € auquel s'ajoutera des frais de notaire estimés au maximum à 800 €.

Deux parcelles cadastrées section B n° 281 d'une contenance de 811 m<sup>2</sup> et B n° 348 d'une contenance de 336 m<sup>2</sup>, situées aux Hautes Fouillis, sont à vendre. Elles sont situées au droit d'une parcelle communale.

Délibération n° 114/2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir ces deux parcelles

10. **Communauté de Communes des Vosges du Sud : révision des attributions de compensation** : Monsieur le Maire précise que la délibération de la Communauté de Communes vise à attribuer une somme forfaitaire de 420 € par an pour chaque abonnement internet souscrit au titre de l'enseignement public du premier degré. Ainsi, le montant de l'attribution de compensation passerait de 53 479,83 € à 52 639,83 €. Afin de répondre plus précisément aux élus et aux parents d'élèves, en ce qui concerne la compétence scolaire, monsieur le Maire soumettra un descriptif précis de cette compétence qui sera présenté lors du prochain conseil municipal. Le Conseil Municipal, à la majorité (abstention de Mme Angélique FENDELEUR), approuve la révision des attributions de compensation.

Délibération n° 115/2020

11. **Création d'un poste d'adjoint technique et modification du tableau des emplois permanents** : Monsieur le Maire explique qu'un poste au service administratif est supprimé et qu'un poste au service technique doit être créé. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création d'un poste d'adjoint technique et la modification du tableau des emplois permanents à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021.

Délibération n° 116/2020

12. **Déneigement** : Monsieur le Maire déclare que les astreintes de déneigement sont mises en place de novembre à mars. Deux agents techniques sont concernés par ces astreintes pendant une semaine. Des conventions de déneigement avec des particuliers (pharmacie, maisons isolées...) sont établies. Monsieur Rémy BEGUE précise qu'en cas de fortes chutes de neige, la commune devra faire appel à une

société privée pour déneiger le bas du village car la commune manque de moyens matériels.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le programme de déneigement 2020 présenté par Monsieur le Maire.

**13. Convention don Forge Musée** : Madame Sandrine ABONNEAU rappelle que les collections et les murs appartiennent à la commune. Le personnel et l'accueil sont gérés par la Communauté de Communes des Vosges du Sud par le biais de Belfort Tourisme. Tous les dix ans, un plan de recellement doit être effectué (inventaire des collections). 1 300 objets sont à saisir dans le logiciel (ordinateur et logiciel sont fournis par la Forge Musée). Une demande de subvention a été adressé à la DRAC pour l'emploi d'une personne qualifiée pour mener à bien le recellement. Le dossier devra être finalisé pour le 6 Avril 2021. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'une convention visant à fixer les conditions d'acceptation des objets, en cohérence avec l'histoire de la Forge.

**14. Information diverses :**

- *Rapport annuel du Syndicat des Eaux 2019* : présenté par Madame Virginie SCHAAFF. Deux réservoirs de 50 m3 chacun, alimentent la commune depuis le Fayé. On constate une baisse de la consommation par rapport à 2018. Des analyses sont réalisées régulièrement : l'eau est de bonne qualité d'un point de vue bactériologique et physiologique. Le réseau principal de 112 Kilomètres est en bon état.

- *INSEE* : La population d'Etueffont reste stable avec 684 logements d'habitation (environ 3 habitants par logement). Monsieur le Maire précise qu'une politique de création de nouveaux logements devrait voir le jour d'ici 2022.

- *Bureaux de vote* : Monsieur le Maire rappelle que deux élections, (Elections Régionales et Départementales) devraient se dérouler en juin 2021. Il expose qu'il faudra procéder à la modification de la gestion des bureaux de vote, mais il attire également l'attention des élus sur le nombre d'emplacement des panneaux électoraux sur le territoire de la commune. Il existe 1 emplacement. Or, il devrait y avoir des panneaux à chaque bureau de vote et au maximum 10 autres emplacements répartis sur la commune (la loi n'est pas respectée). Monsieur le Maire propose d'installer 4 à 5 emplacements supplémentaires. Messieurs Julien GASTON et Fabien FLORI sont désignés pour repérer ces emplacements complémentaires.

- *Commissions Communauté de Communes des Vosges du Sud* : Monsieur le Maire présente les délégués des commissions communautaires : Assainissement (Messieurs Rémy BEGUE et Julien GASTON), Finances (Monsieur Alain FESSLER), Mutualisation des moyens (Messieurs Alain FESSLER et Rémy BEGUE), Culture (Madame Sandrine ABONNEAU et Monsieur Alain FESSLER), Scolaire et Périscolaire (Mesdames Angélique FENDELEUR, Delphine BOURGEOT et Monsieur Julien GASTON), Tourisme (Madame Sandrine ABONNEAU et Monsieur Fabien FLORI), GEMAPI (Madame Virginie SCHAAF et Monsieur Alain FESSLER), PLUi (Madame Virginie SCHAAF et Messieurs Alain FESSLER, Rémy BEGUE), Petite Enfance (Madame Céline FAUCHER), Economie (Madame Sandrine ABONNEAU et Messieurs Alain FESSLER, Julien

LAMBOLEY), Communication (Monsieur Stéphane PEQUIGNET et Madame Sabrina HUMBERT), Vie Associative (Monsieur Fabien FLORI).

-*Territoire d'Énergie 90* : Monsieur le Maire rappelle la délibération de Juin 2020 qui sollicite Territoire d'Énergie 90 pour la mise en œuvre de l'étude technique pour la mise en souterrain des réseaux secs entre le Mille Clubs et l'église, Grande Rue. Les trottoirs étant en très mauvais état sur cette rue, il sera procédé à leur réfection. Il énonce que la candidature de la commune a été retenue et présente le planning d'intervention : les études débuteront en janvier et les travaux en mai 2021. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

-*Arbres* : 1,6 Ha de résineux atteints par le scolyte, près de la Chapelle du Mont Bonnet ont été abattus et évacués sur les parcelles communales. Il demande aux élus de réfléchir et de proposer des solutions pour aménager le site.

-*Divers*:

. Monsieur le Maire souligne que les travaux concernant le remplacement des abatsons de l'église ont débutés.

. La sous-journée citoyenne, initialement prévue le 14 Novembre dernier à la Base de Loisirs, a été annulée pour des raisons de crises sanitaires.

. La présentation des comités consultatifs sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil municipal prévu pour la 3<sup>ème</sup> semaine de Janvier 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.

La Secrétaire de séance,

Delphine BOURGEOT



Le Maire,

Alain FESSLER.



